

Reçu le  
9/07/2009



**Agence de Clermont-Ferrand**

52 avenue Julien 63038 Clermont-Ferrand cedex 1

Tél. : 04 73 74 60 10 - Fax : 04 73 92 01 42

www.lamy.net

**RESIDENCE MARIVAUX GRAND PARC**

19, 19 bis, 21, 23, 23 bis, rue Marivaux

18, rue des Neufs Soleils

63000 CLERMONT-FERRAND

**REUNION DU 16 JUIN 2009**

**PRESENTS**: M. et Mme TIXIER, M. ASTIER, M. LAVET, M. MIALON, M. VINCENT,  
Mme LEFORT, Mme CAUX

**EXCUSES** : M. MICHON, M. GENESTE, Mme DE LA FOYE, Mme JAMET

**ABSENTS** : M. BOUILLOT, Mme MIRAMONT, Melle SIAKA, M. SOUBEN

**CABINET FONCIA** : Melle BARD

**SYNDIC** : M. KAÏS

---

M. LAVET est reconduit dans ses fonctions de Président du conseil syndical

**Entretien des espaces verts pour l'année 2010 :**

Après échange de vue, il est décidé de confier cette prestation à l'entreprise JARDINAN.  
Le syndic demandera à l'entreprise JARDINAN d'établir un nouveau devis suivant les prescriptions énumérées lors de la réunion de levée de réserves du 16/06/2009.  
(Notamment curage des avaloirs des descentes aux garages, utilisation de produits phytosanitaires ou autres non agressifs vis-à-vis de l'environnement et n'ayant pas d'impact sur la structure des sous-sols...)

La question de l'entretien des jardins privatifs en même temps que les parties communes sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. En attendant cet entretien incombe à la société JARDINAN dans le cadre de la garantie de parfait achèvement ainsi que le traitement des zones à réengazonner et le dépierrage.

**Contrat d'entretien collectif des chaudières GAZ et des VMC de toute la copropriété :**

Après discussion, il est décidé de confier cette prestation à l'entreprise SVELYS. Un nouveau devis devra être établi par la société SVELYS suivant le nombre exact d'appartements concernés.  
Comme prévu lors de la dernière assemblée générale, les copropriétaires ou locataires ayant déjà souscrit un contrat d'entretien de leur chaudière GAZ doivent en informer le syndic avant le 01/07/2009.

Après le recensement des appartements concernés, un courrier sera adressé aux copropriétaires pour résiliation ou pour faire résilier leur contrat à leur locataire à l'échéance afin que ceux-ci viennent en complément de la liste du contrat collectif.

En ce qui concerne le bâtiment F, Melle BARD précise qu'un contrat a été souscrit auprès de la société GAZ END concernant l'entretien des chaudières GAZ. L'échéance étant en fin d'année 2009, il est demandé à Melle BARD de prendre toutes les dispositions nécessaires pour résilier ce contrat avant la fin de l'année. Un avenant sera signé avec la société SAVELYS pour rajouter l'entretien des chaudières GAZ du bâtiment F.

#### Entretien des organes de sécurité incendie :

Tout d'abord, il est décidé de ne pas faire installer d'extincteurs dans les locaux poubelles.

En raison d'un manque de propositions complètes, il est décidé de consulter d'autres sociétés dont SICLI, DESAUTEL et LOIRE INCENDIE.

#### Création d'un site internet de la copropriété :

Le conseil syndical a décidé de créer un site internet destiné à la diffusion des informations du conseil syndical et du syndic. M. SOUBEN initiateur du site se chargera de la mise à jour de celui-ci.

Les copropriétaires et occupants seront avisés lors de son ouverture.

#### Contrat d'entretien de la copropriété avec la société GIRAUD NETT :

Le syndic demandera à l'entreprise GIRAUD NETT de lui fournir rapidement le mode de calcul de ses prestations afin d'examiner leur cohérence avec les surfaces à traiter dans les différents bâtiments.

#### Divers :

- Demande de M. VACCA pour installer un store extérieur sur un mur de façades : M. VACCA est propriétaire d'un appartement n° 33 au bâtiment D et ne dispose pas de support horizontal pour installer son store. Après échange de vue, il est décidé de donner accord à M. VACCA pour installer un store sur le mur de façade.

- Une note sera distribuée dans les boîtes aux lettres pour rappeler aux occupants l'interdiction de barbecue dans la copropriété conformément à l'article du règlement de copropriété à joindre à cette note.

- Un courrier sera adressé à Melle LALLOT (locataire de l'appartement E06) pour des nuisances sonores notamment entre 3H00 et 5H00. Une copie de ce courrier sera adressée à son propriétaire.

- Une visite de la copropriété sera effectuée le 16/06/2009 dans l'après midi afin de recenser les logements ayant réalisé des aménagements en contradiction avec le règlement de copropriété et aux décisions prises lors de la dernière assemblée générale.

Les membres du conseil syndical insistent pour :

- Une tolérance « zéro » et une réactivité maximale dans l'application du règlement de copropriété : barbecues, occupants bruyants, bricolages électriques pour alimenter les caves, clôtures sauvages, plantations sauvages, paraboles sur les balcons etc...
- Que seuls les membres du conseil syndical soient habilités à intervenir pour le compte de la copropriété auprès du syndic qui doit accuser réception de ces demandes. A charge pour le membre du conseil syndical initiateur d'en assurer le suivi et d'en vérifier la réalisation.

- Une consultation de différentes compagnies d'assurance sera réalisée par le syndic dès que possible. Actuellement la copropriété est assurée auprès de la compagnie GAN (date d'échéance au 01/08/2009 avec un préavis de résiliation 2 mois avant l'échéance).

La question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

- Un projet de plan de la résidence destiné à être affiché à l'entrée de la copropriété sera étudié avant mise en place.
- Installation d'un miroir dans la descente aux garages du côté rue Marivaux
- Le syndic relancera la Mairie concernant le problème de stationnement sur le trottoir rue Marivaux.
- Vente de parties communes (parkings): lors de l'assemblée générale, un délai de 2 mois supplémentaires à compter du 14/05/2009 a été accordé aux copropriétaires pour faire une offre. Il est bien entendu qu'aucun dépouillement de ces offres ne sera effectué avant vérification des réglementations en copropriété des droits aux handicapés

Fait à Clermont-Ferrand le 16 juin 2009

LE SYNDIC

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive name, likely the name of the syndic.